



COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

PROCÈS-VERBAL N° 24 – REUNION DU 25 JANVIER 2024

Président : M. BAUDOUIN Gilles

Vice-Président : M. ROUGER Alain

Secrétaire : M. GODET Jean-Pierre

Membres : MM. GAUVIN Francis – PETIT Jean-Jacques – PRUNIER Jacky

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 € seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les Membres des Commissions ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- 🇫🇷 M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise
- 🇫🇷 M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- 🇫🇷 M. GAUVIN Francis - FC Haut Val de Sèvre 94
- 🇫🇷 M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- 🇫🇷 M. PRUNIER Jacky – AM.S. Assais
- 🇫🇷 M. ROUGER Alain – Av.S. Echiré St Gelais

Le procès-verbal n° 23 du 18 janvier 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSIONS DEPARTEMENTALES
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX
PROCES-VERBAL N° 24 REUNION DU 25 JANVIER 2024

WEEK-END DU 13 / 14 JANVIER 2024

Match n° 26639708 Vrines FC (3) – Louzy ES (3) en Départemental 5 Poule B

Dossier transmis par la Commission de Discipline

La Commission de discipline, lors de sa réunion du 18 Janvier 2024, PV N° 17, a donné match perdu par pénalité à l'équipe de **Vrines FC (3)**.

Les commissions Sportive – Litiges et Contentieux enregistrent la décision prise par la commission de discipline, à **savoir :**

Match perdu par pénalité à l'équipe de Vrines FC (3) avec 0 but et le retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Louzy ES (3) avec 3 buts et 3 Points.

Match n° 27534275 FC3C (2) - Ent. Pays Thénezéen / USV (1) en Challenge U17 Poule B

Dossier transmis par la Commission de Discipline

La Commission de Discipline lors de sa réunion du 18 Janvier 2024, PV N° 17, a donné match perdu par pénalité à l'équipe de **FC3C (2)**.

Les commissions Sportive – Litiges et Contentieux enregistrent la décision prise par la commission de discipline, à **savoir :**

Match perdu par pénalité à l'équipe de FC3C (2) pour en attribuer le gain à l'équipe Ent. Pays Thénezéen / USV (1).

L'équipe de l'Ent. Pays Thénezéen / USV (1) reste qualifiée pour la suite de la compétition en Challenge U17.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes.

Match n°26344200 Clussais (1) – Vouillé (3) en D3 poule D.

Arbitre : M. KUMANSKI Kévin

Match arrêté à la 45^{ème} minute de jeu.

Reçu le rapport de l'arbitre qui précise avoir pris la décision de mettre fin à la rencontre.

Le terrain devenant impraticable pour cause d'intempéries « Gel ».

Rencontre donnée **à rejouer** à une date ultérieure qui sera fixée par la commission.



COMMISSIONS DEPARTEMENTALES
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX
PROCES-VERBAL N° 24 REUNION DU 25 JANVIER 2024

Match n°26394987 Pays Mellois (3) – Lezay (2) en D4 poule E.

Arbitre : M. PENA BASTO Silvino

Reçu le rapport de l'arbitre qui précise :

- après avoir constaté l'impraticabilité du terrain « Gelé » a pris la décision de ne pas faire jouer la rencontre.

Match **remis**, à une date ultérieure qui sera fixée par la commission.

Match n°26343805 L'Absie L.Mout.Chant. (1) – Fayenoirterre (1) en D3 poule B

Arbitre : M. GENDRAUX Guillaume

Reçu le rapport de l'arbitre, qui précise :

- après avoir constaté l'impraticabilité du terrain pour cause d'intempéries, a pris la décision de ne pas faire jouer la rencontre.

Match **remis**, à une date ultérieure qui sera fixée par la commission.

Match n°26344202 Celles Verrines (2) – Périgné (1) en D3 poule D

Arbitre : M. PAIN Sébastien

Match arrêté à la 11^{ème} minute de jeu.

Reçu le rapport de l'arbitre qui précise avoir pris la décision de mettre fin à la rencontre.

Le terrain devenant impraticable pour cause d'intempéries « Gel ».

Rencontre donnée **à rejouer** à une date ultérieure qui sera fixée par la commission.

Match n°26394992 Périgné (2) – Pays Mellois (3) en D4 poule E

Arbitre : M. LANGUET Florient

Reçu le rapport de l'arbitre, qui précise :

- après avoir constaté l'impraticabilité du terrain pour cause d'intempéries, a pris la décision de ne pas faire jouer la rencontre.

Match **remis**, à une date ultérieure qui sera fixée par la commission.

Match n°26344249 Pays Mellois (2) – FC Boutonnais (2) en D3 poule D

Arbitre : M. ANDRE Timothée

Reçu le rapport de l'arbitre, qui précise :

- après avoir constaté l'impraticabilité du terrain « Gelé », a pris la décision de ne pas faire jouer la rencontre.

Match **remis**, à une date ultérieure qui sera fixée par la commission.



COMMISSIONS DEPARTEMENTALES
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX
PROCES-VERBAL N° 24 REUNION DU 25 JANVIER 2024

2^{EME} PHASE – 5^{EME} DIVISION

82 équipes engagées.

1^{er} niveau : 36 équipes réparties en (6 poules de 6) par matches « aller – retour ».

2^{ème} niveau : 46 équipes réparties en 5 poules (4 poules de 9 équipes et 1 poule de 10 équipes) « matches aller seulement ».

Voir calendrier officiel sur le site du District : reprise du championnat D5 le week-end des **10/11 Février 2024** (pas de journée de championnat les 24/25 Février 2024 pour les équipes du 2^{ème} niveau).

2^{ème} Phase – 5^{ème} Division 1^{er} Niveau

Poule A

BOISME CLESSE 2
CHANTEL.COURL.CHAP. 4
CLAZAY BOCAGE 2
INTER BOCAGE 3
MONCOUTANT 4
PAYS DE L'OUIN 3

Poule B

AUBIN RORTHAIS 3
BRESSUIRE MAHORAIS 2
GENNETON 1
LOUZY 3
ST CERBOUILLE 3
ST SAUVEUR 4

Poule C

AIRVO ST JOUIN 3
AMAILLOUX 1
ASSAIS 1
CHATILLON POMPAIRE 2
CHICHE 2
VRINES 3

Poule D

AUTIZE FC 4
CHAMPDEPAMPLIE 2
GATI FOOT 3
NEUVY BOUIN 1
PAYS NEO CRECHOIS 3
VIENNAY GATINE 1

Poule E

BOUTONNAIS 3
CELLES VERRINES 4
CLUSSAIS 2
EXIREUIL 2
LIMALONGES 1
ST MARTIN LES MELLE 2

Poule F

AIFFFRE FORS PRAHECQ 4
BESSINNES ASPPT 3
ECHIRE ST GELAIS 4
MARIGNY 1
NIORT STE PEZENNE 2
PALUDEEN FC 1



COMMISSIONS DEPARTEMENTALES
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX
PROCES-VERBAL N° 24 REUNION DU 25 JANVIER 2024

2^{ème} Phase – 5^{ème} Division 2^{ème} Niveau

POULE A

AMAILLOUX 2
BEAULIEU BREUIL 4
BRESSUIRE CLNC 2
GATIFOOT 4
INTER BOCAGE 4
L ABSIE LARG MOUT 3
SAINT AMAND / SEVRE 3
ST AUBIN LE CLOUD 3
TERVES 3
VOULMENTIN SAINT AUBIN 3

POULE B

BRION 2
LUTAIZIEN OIRON 2
MAUZE RIGNE2
PAYS ARGENTONNAIS 4
PAYS THENEZEEN 3
SAINT JEAN DE MISSE 2
THOUET FC 2
VERGENTONNAISE 2
VRERE 3

POULE C

AIGONDIGNE 2
AUGE AZAY LE BRULE 2
AVENIR 79 4
GATINE SUD FC 3
PAYS NEO CRECHOIS 4
PLAINE GATINE 2
ST MARTIN DU FOUILLOUX 1
STE OUENNE 2
VASLES 3

POULE D

BEAUVOIR 3
BOUTONNAIS 4
FRONTENAY SYMPHORIEN 3
MAUZE MIGNON 3
NIORT SOUCHE 2
PAIZAY LE TORT 1
SAINT ROMANS LES MELLE 2
VAL DE BOUTONNE 4
VENISE VERTE 3

POULE E

CHENAY CHEY SEPVRET 1
FOMPERRON MENIGOUTE 1
LEZAY 3
LIMALONGES 2
PAIZAY LE TORT 2
ROM 1
SAUZEEN USA 1
SAUZEEN USA 2
STE EANNE 1

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu les arrêtés municipaux des communes de :
Brioux/Boutonne – La Chapelle St Laurent – Le Tallud – Secondigné / Belle – St Varent – St Amand/Sèvre – St
Maixent de Beugné – Magné – Pamplie - Champdeniers.



COMMISSIONS DEPARTEMENTALES
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX
PROCES-VERBAL N° 24 REUNION DU 25 JANVIER 2024

FORFAITS

Amende de 32 €

Match n° 26378202 Sud Gâtine (3) - Pays Néo Créchois (3) en 5^{ème} division poule F ➤ **Sud Gâtine 1^{er} forfait**

Match n° 26382346 Bessines ASPTT (3) – Mauzé/Mignon (3) en 5^{ème} division poule G ➤ **Mauzé/Mignon 1^{er} forfait**

Match n° 26382363 FC Paludéen (1) – Avenir 79 (4) en 5^{ème} division poule G ➤ **Avenir 79 2^{ème} forfait**

Amende de 21 €

Match n° 27400171 Sammarcolles (1) – Lezay (1) en Coupe du Poitou Féminines à 8 ➤ **Sammarcolles 3^{ème} forfait**

Match n° 27776091 Parthenay Viennay (2) – GJ EVSABB Nueillaubiers (2) en coupe départementale u17 ➤ **Parthenay Viennay 1^{er} forfait**

FORFAIT GENERAL

De l'équipe d'**Airvo St Jouin** en Coupe des Deux-Sèvres Futsal : **Amende de 64€**

De l'équipe **Sammarcolles** (1) en Coupe du Poitou Féminines à 8.

MATCHS AMICAUX

➤ En séniors : Thouars Foot 79 (2) / Interbocage (1) le vendredi 26 janvier 2024 à 20h15, stade Philippe Morin de Thouars.

➤ En séniors : AFP (4) / Augé Azay (2) le dimanche 28 janvier 2024 à 13h, stade Tartalin d'Aiffres.

COURRIERS RECUS

➤ Du club de **Boismé Clessé** concernant ses équipes D4, D5 et féminine. Pris note.

➤ Du club de **Chiché** concernant sa D5. Pris note.

➤ Du club du **Pays Néo Créchois** concernant sa D5. Pris note.

➤ Du club de **Beaulieu Breuil** pour l'accueil des demies et/ou finales de coupes départementales. Pris note.

➤ Du club du **FC Paludéen** concernant la Coupe des Réserves. Pris note.

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN